



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



19135259

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

02 OCT. 2019

Greffe Greffier

N° d'entreprise : **0425 853 259**

Dénomination

(en entier) : **Prime Martin et fils Assureurs-Conseils**

(en abrégé) : **P.Martin et fils**

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Libération 6, 5004 Bouge**

Objet de l'acte : Renouvellement

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2019:

Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte, à l'unanimité des voix et dans l'intérêt de la société, les décisions suivantes:

1. Renouvellement de mandat(s) d'administrateur(s)

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur à compter de ce jour. Celui-ci viendra à échéance immédiatement après l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024 :

- Monsieur Martin Jean-François
- Monsieur Martin Prime-Pierre

Martin Prime-Pierre
Administrateur délégué

Documents déposés :

- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2019 ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)